



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-11006

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-10-28-00005 - RAA-04-11-2021-Arrêté modification de la composition du comité technique (2 pages)	Page 3
37-2021-10-19-00002 - RAA-CLAS 04-11-2021-Arrêté modificatif composition (4 pages)	Page 6
37-2021-10-28-00006 - RAA-spécial-05-11-2021-Modification CHSCT (2 pages)	Page 11

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-10-28-00005

RAA-04-11-2021-Arrêté modification de la  
composition du comité technique

# Secrétariat général commun départemental

## ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 10 mars 2021 portant modification de la composition du comité technique de la préfecture d'Indre-et-Loire

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 fixant le nombre de représentants du personnel au comité technique de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2019 portant composition du comité technique déconcentré de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

Vu le procès-verbal établi lors du dépouillement du scrutin du 4 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

Vu la désignation, par courriel du 20 octobre 2021 de l'organisation syndicale FO, de Mme Annie CANU-DAHYOT en tant que membre suppléante du syndicat FO, en remplacement de M. Christophe GUIET, représentant suppléant de ce même syndicat, dont le départ sera effectif à compter du 18 novembre 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> :

La composition du comité technique de la préfecture d'Indre-et-Loire est modifiée comme suit en ce qui concerne les représentants du personnel désignés à l'article 2 de l'arrêté du 10 mars 2021 susvisé,

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Joël TERRASSON, FO</li> <li>• Mme Nathalie FOUSSIER, FO</li> <li>• M. Philippe BELAMY, FO</li> <li>• Mme Laurence RINEAU, FO</li> <li>• Mme Fatma NONNENMACHER, FO</li> <li>• M. Jean-Marie MILLET, CFDT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Eric TRIBOUILLARD, FO</li> <li>• Mme Nathalie GAUTIER, FO</li> <li>• Mme Béatrice TEIXEIRA-BOYER, FO</li> <li>• Mme Brigitte LE GUERN, FO</li> <li>• Mme Annie CANU-DAHOT, FO</li> <li>• Mme Christelle HAMON, CFDT</li> </ul>

Le reste de la composition dudit comité est sans changement.

Article 2 :

La durée du mandat des représentants du personnel au sein du comité technique de la préfecture d'Indre-et-Loire est de quatre ans.

Lorsqu'il est mis fin au mandat d'un représentant du personnel, son remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres du comité technique de la préfecture d'Indre-et-Loire, et qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Tours, le 28 octobre 2021

La préfète,  
Marie LAJUS

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-10-19-00002

RAA-CLAS 04-11-2021-Arrêté modificatif  
composition

## ARRÊTÉ

### Portant composition nominative de la Commission Locale d'Action Sociale

----

La Préfète d'Indre-et-Loire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel n° INT A/93/30.000A/A du 8 mars 1993 relatif aux autorisations d'absence des présidents des commissions départementales d'action sociale ;

VU l'arrêté INTA0730085A du 31 décembre 2007 relatif aux correspondants de l'action sociale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

VU l'arrêté ministériel NOR INTA1930690A du 19 novembre 2019 relatif aux commissions locales d'action sociale et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 février 2020 portant répartition des sièges de la commission locale d'action sociale ;

VU la circulaire IOC A 0927123 C du 13 novembre 2009 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration relative au budget déconcentré d'initiative locale ;

VU la circulaire du 21 novembre 2019 relative à la recomposition des commissions locales d'action sociales (CLAS) ;

VU le procès-verbal du 6 décembre 2018 des élections professionnelles du comité technique paritaire des agents du secrétariat général dans le département d'Indre-et-Loire ;

VU les procès-verbaux du 6 décembre 2018 des élections professionnelles des commissions techniques paritaires départementales de la police nationale d'Indre-et-Loire ;

VU les propositions des organisations syndicales représentant les personnels de la direction générale de la police nationale et du secrétariat général,

VU l'arrêté préfectoral du 15 juin 2020 portant composition nominative de la commission locale d'action sociale (CLAS) ;

VU le courrier électronique de M. DEBONO du syndicat FSMI-FO en date du 10 Septembre 2021 portant modification des noms des représentants désignés pour siéger au sein de la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

## A R R Ê T E

### Article 1er :

L'article 2, chapitre II, 1er alinéa de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus est modifié ainsi qu'il suit :



1°) - Syndicat FSMI - FO -

- M. POUILLOUX Thierry, titulaire,
- Mme TRANCART Christel, suppléante.
  
- M. DEBONO David, titulaire,
- M. REGNARD Francis, suppléant est remplacé par M. TRANQUARD William.
  
- M. COSTE Gabriel, titulaire,
- M. MOULARD Yann, suppléant.
  
- Mme CLEMENT Stéphanie, titulaire,
- Mme MARTINAT Céline, suppléante.
  
- Mme VALY Annette, titulaire,
- M. HUE Anthony, suppléant.
  
- M. ROCHE Christophe, titulaire,
- M. FERNANDEZ, suppléant.
  
- M. TERRASSON Joël, titulaire,
- Mme FOUSSIER Nathalie, suppléante.
  
- M. BELAMY Philippe, titulaire,
- Mme JOUBERT Magalie, suppléante.
  
- Mme NONNENMACHER Fatma, titulaire,
- Mme MONNIER Stéphanie, suppléante.

Article 2 :

Le reste des dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 15 Juin 2020 portant composition nominative de la commission locale d'action sociale demeure sans changement.

Article 3 -

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chacun des membres.

Pour la préfète et par délégation,

La Secrétaire Générale

Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-10-28-00006

RAA-spécial-05-11-2021-Modification CHSCT

**ARRÊTÉ**  
modifiant l'arrêté du 10 mars 2021  
portant modification de la composition nominative des membres du  
comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
de la préfecture et des sous-préfectures d'Indre-et-Loire

La préfète d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 16 dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 88-123 du 4 février 1988 modifié relatif à la création des comités d'hygiène et de sécurité des services de préfecture ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2021 portant modification de la composition nominative des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture et des sous-préfectures d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision du 29 juin 2021 nommant Mme Isabelle HAENSEL en qualité d'assistante de prévention de la préfecture à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles au comité technique de proximité de la préfecture d'Indre-et-Loire du 6 décembre 2018 ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales FO et CFTD ayant obtenu des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu la désignation, par courriel du 20 octobre 2021 de l'organisation syndicale FO, de M. Eric TRIBOUILLARD en tant que membre suppléant du syndicat FO, en remplacement de M. Christophe GUIET, représentant suppléant de ce même syndicat, dont le départ sera effectif à compter du 18 novembre 2021 ;

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> :

La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture et des sous-préfectures d'Indre-et-Loire est modifiée comme suit :

- en ce qui concerne les représentants du personnel désignés à l'article 2 de l'arrêté du 10 mars 2021 susvisé,

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. Joël TERRASSON, FO</li><li>• Mme Nathalie FOUSSIER, FO</li><li>• M. Philippe BELAMY, FO</li><li>• Mme Fatma NONNENMACHER, FO</li><li>• Mme Béatrice TEIXEIRA-BOYER, FO</li><li>• M. Jean-Marie MILLET, CFDT Interco</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Annie CANU-DAHAYOT, FO</li><li>• Mme Marion AZEVEDO, FO</li><li>• M. Eric TRIBOUILLARD, FO</li><li>• Mme Magalie JOUBERT, FO</li><li>• Mme Nathalie GAUTIER, FO</li><li>• Mme Christelle HAMON, CFDT Interco</li></ul>

- en ce qui concerne les assistants conseillers de prévention désignés à l'article 3 de l'arrêté du 10 mars 2021 susvisé,

- Mme Isabelle HAENSEL, assistante de prévention de la préfecture (en remplacement de Mme Nadine GOMA, cheffe du bureau des relations sociales et développement professionnel du secrétariat général commun départemental).

Le reste de la composition dudit comité est sans changement.

Article 2 :

La durée du mandat des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture et des sous-préfectures d'Indre-et-Loire est de quatre ans.

Lorsqu'il est mis fin au mandat d'un représentant du personnel, son remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture et des sous-préfectures d'Indre-et-Loire, et qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Tours, le 28 octobre 2021

La préfète,  
Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)